

Zeitschrift: Hebamme.ch = Sage-femme.ch = Levatrice.ch = Spendrera.ch
Herausgeber: Schweizerischer Hebammenverband
Band: 108 (2010)
Heft: 7-8

Artikel: Urgence-Santé (canton de Vaud) : la permanence téléphonique des sages-femmes
Autor: Bernard Delorme, Josée
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-949678>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Urgence-Santé (canton de Vaud)

La permanence téléphonique des sages-femmes

Depuis 1989, les sages-femmes indépendantes du canton de Vaud assurent une permanence téléphonique. Un service qui permet, non seulement de répondre aux besoins de la population du canton, mais aussi aux professionnels des hôpitaux en quête d'une sage-femme indépendante pour un suivi à domicile.



Josée Bernard Delorme, représentante des sages-femmes indépendantes du canton de Vaud.

La permanence téléphonique étant assuré 7 jours sur 7, de 8 à 20 heures, chaque sage-femme indépendante du groupement doit assurer pendant l'année en cours ce service. Un nombre de jours par sage-femme est déterminé au pro rata du nombre de sages-femmes par région. Le téléphone, heureusement portable, voyage à travers tout le canton de main en main, de personne en personne. L'organisation demande de répertorier les prestations fournies des sages-femmes de tout le canton afin de donner l'information. Un cartable, débordant de toutes ces informations, nous suit tout au long de notre mandat de réceptionniste. La sage-femme répond aux demandes de tout le canton et organise l'information dépendamment de la provenance de l'appel. D'après nos statistiques, un peu moins de la moitié des appels nécessite des consultations à domicile.

Les sages-femmes indépendantes vaudoises s'organisent!

Il y a 4 ans, c'était la mise en place d'un système de garde cantonal vaudois. Une liste de garde des sages-femmes indépendantes est établie pour chaque région du canton (8 listes de garde). Ces listes sont remplies tous les deux mois. Une responsable du système de garde fait l'envoi de toutes les listes de garde des régions du canton à tous les services hospitaliers concernés du canton et même des cantons limitrophes. Désormais, la transmission des suivis à domicile par les services hospitaliers et cabinets de médecin se fait à la sage-femme de garde du jour de la dite région.

Photos: Josiane Bodart Senn

Le type d'appels téléphoniques

Nous pouvons imaginer l'influence de ce système de garde sur la permanence téléphonique. Malgré cette nouveauté, le nombre d'appels téléphoniques venant principalement de la population, lui, n'a cessé de croître.

Le constat de ce Service de santé publique s'impose. En assemblée générale, les sages-femmes indépendantes décident des démarches pour la réalisation d'une permanence téléphonique et souhaitent l'engagement du Service de la santé publique. Le projet d'une permanence téléphonique des sages-femmes via la permanence téléphonique des médecins allait naître¹.

En mai 2009, j'allais rencontrer M^{me} Anne-Marie Solano, adjointe direction opérationnelle, et M. Eric-A. Perroud, directeur de la fondation d'Urgences Santé (centrale téléphonique des médecins) à Lausanne, afin de communiquer ce projet. L'accueil fut le réceptacle de mon enthousiasme. Leurs encouragements ont permis de poursuivre nos buts.

Les buts du projet convoitent deux pôles d'attraction: d'une part, la professionnalisation et, d'autre part, la reconnaissance de notre travail. Il s'avère justifié que les sages-femmes fassent partie des actuels partenaires d'Urgences Santé. Elles fournissent des prestations médicales, conseils et informations pour la population vaudoise. Elles répondent à une demande évidente. En s'affiliant avec Urgences Santé, nous permettons la professionnalisation d'un service de permanence téléphonique déjà existant

- en répondant dans l'immédiateté,
- en centralisant les appels,
- en régionalisant l'accès à l'information,
- en améliorant les conditions du travail engagé par les sages-femmes indépendantes.

Aussi, nous imaginons optimiser la collaboration entre les partenaires de santé du terrain c'est-à-dire les professionnels installés en libéral. Certes, cela permet la reconnaissance des prestations de la sage-femme indépendante comme spécificité professionnelle dans les services de santé publique.

¹ Je remercie les sages-femmes indépendantes qui ont cru en ce projet, de même que Rita Vuichard, Corinne Meyer, Marie-Pierre Beck pour leur plus étroite collaboration.

► Urgence pédiatrique nourrisson

► Urgence obstétrique-gynécologique

Nécessitant un examen, une consultation et des soins spécifiques soit en milieu hospitalier, soit par le pédiatre ou le gynécologue privé.

► Consultation nourrisson

► Consultation obstétrique-gynécologique

Nécessitant un examen, une consultation et de soins spécifiques par la sage-femme indépendante

► Conseils

Nécessitant une réponse téléphonique à un problème de santé

► Information

Sites d'accouchement par la sage-femme indépendante

Cours de préparation à la naissance

Demandes spécifiques d'accompagnement ou de services familles

► Orientation

Vers la sage-femme indépendante de garde de la région concernée

Vers des fournisseurs de prestations spécifiques

Pendant toutes les années précédant cette demande de ce projet de partenariat, nous avons relevé au fur et à mesure les statistiques et le genre des appels.

Après réflexions et discussions avec les directeurs d'Urgences Santé, il demeure évident que les réponses aux demandes de la population doivent être transmises par les sages-femmes vu la spécificité de notre profession. Comme les services hospitaliers, le service d'Urgences Santé reçoit une liste de garde de toutes les sages-femmes du canton à tous les deux mois. Il s'agit dès lors que les répondants d'Urgence Santé transfèrent directement les appels à la sage-femme de garde pour la région concernée.

Urgences Santé prévoit la collaboration des sages-femmes indépendantes pour des formations ultérieures auprès de leurs équipes. Ces formations répondront aux besoins des équipes face à ce nouveau partenariat. C'est ainsi que les sages-

femmes indépendantes s'engagent à instruire les professionnels de la permanence téléphonique.

Le début d'une reconnaissance comme partenaires professionnels

Suite à cet accord, nous sommes très heureuses de la réponse du médecin cantonal, Dr Karim Boubaker. Le Service de santé publique s'engage à contribuer entièrement à notre projet de partenariat avec Urgences Santé. Nous réalisons l'ouverture et l'accueil faits aux sages-femmes indépendantes par le Service de la santé publique du canton. A cela s'inscrit le début d'une reconnaissance comme partenaires professionnels en santé publique.

La permanence téléphonique fonctionne depuis le 6 avril 2010. Des dépliants de Sanimédia (Service de diffusion de la santé publique du canton de Vaud) devraient couvrir l'information auprès de(s) intéressé(e)s du canton (professionnels ou public).

Nous sommes désormais atteignables au 0848 133 133

